



## Le projet Saint-Sauveur : un site exceptionnel pour améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins de logement

**Opportunité unique au cœur de la métropole, l'aménagement de la friche Saint Sauveur d'une superficie de 23 hectares s'inscrit dans une trajectoire de sobriété foncière mobilisant en priorité le foncier disponible en renouvellement urbain, tout en permettant de préserver les terres agricoles et naturelles. Un projet que la MEL entend défendre afin d'offrir aux métropolitains un cadre de vie exceptionnel.**

### Un projet jugé d'intérêt général

Après avoir examiné les contributions du public et mesuré les avantages et inconvénients du projet, le **commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve, ni recommandation**, à la demande d'autorisation modificative. Par la suite, le CODERST, conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, **a émis un avis favorable à 16 voix contre 3 pour déclarer le projet Saint Sauveur d'intérêt général**, tout comme la ville de Lille.

Ainsi, en exposant les motifs et considérations qui justifient le caractère d'intérêt général du projet d'aménagement de la ZAC Saint-Sauveur et en prenant en considération l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact, les avis émis et les résultats de la consultation du public, **les élus du Conseil métropolitain déclarent le projet d'aménagement de la ZAC Saint-Sauveur d'intérêt général**, car il répond à la fois aux besoins en renouvellement urbain et en logements, tout en valorisant la nature en ville et le rayonnement de la métropole.

*« La reconquête des friches constitue aujourd'hui un objectif majeur pour les territoires face aux défis d'accroissement de la population urbaine et de préservation des espaces naturels. Parmi ceux-ci, Saint-Sauveur représente une opportunité unique d'y répondre et de renforcer le dynamisme de la MEL : 23 hectares en plein centre-ville sur lesquels se répartissent logements, commerces, équipements sportifs au cœur d'un écrin de nature de 8 hectares. Avec ce projet d'intérêt général, le rayonnement de notre territoire n'en sera que renforcé »* **Damien Castelain, Président de la MEL.**

### Un site exceptionnel qui répondra aux besoins des métropolitains

Le projet répondra ainsi aux nécessités en logements dans la métropole, en particulier à Lille, tout en offrant une **large place à la nature**. L'organisation du projet connecte le parc Jean- Baptiste Lebas au futur parc de la Vallée, permettant ainsi aux habitants de relier la piscine métropolitaine le long d'une voie verte.

De plus, **le projet tisse un lien entre le quartier de Lille Moulins et celui du Centre**. Il offre aux habitants de nouveaux espaces de détente, des équipements culturels et sportifs. Parmi ceux-ci, la **piscine olympique métropolitaine**, équipement

exceptionnel, proposera de nombreux bassins, dont un bassin nordique, favorisant l'apprentissage de la natation et l'exercice d'activités sportives et ludiques.

Plus d'informations à retrouver dans le [dossier de presse du Conseil métropolitain du 07 octobre 2022](#).

## CONTACTS PRESSE

---

### Clémence Tesson

Attachée de presse

[ctesson@lillemetropole.fr](mailto:ctesson@lillemetropole.fr)

03 20 21 22 76

06 30 46 23 35

### Agathe Lavalée

Attachée de presse

[alavalee@lillemetropole.fr](mailto:alavalee@lillemetropole.fr)

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17

